



## LA CONDUITE SUPERVISÉE





## A PROPOS DE LA CONDUITE SUPERVISÉE

La conduite supervisée permet au candidat âgé de 18 ans au minimum, inscrit dans une école de conduite, de compléter sa formation initiale par une phase de conduite «supervisée» par un accompagnateur, afin de passer l'épreuve pratique dans des conditions plus sereines.

Cette forme d'apprentissage est plus souple que l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), mais possède des avantages similaires.

### À qui s'adresse la conduite supervisée ?

L'apprentissage en conduite supervisée des véhicules légers s'adresse aux candidats, de 18 ans au minimum, qui souhaitent acquérir une expérience de conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire ou après, en cas d'échec(s) à l'épreuve pratique.

**Pour s'inscrire, vous devez aussi avoir l'accord de l'assureur du véhicule.**

### Quelles sont les conditions d'accès ?

On peut choisir la conduite supervisée au moment de l'inscription à l'auto-école ou à tout moment de la formation.

Pour y accéder il faut :

- avoir réussi le code de la route ;
- avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum) ;
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière et obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) figurant en annexe du livret d'apprentissage, définie par arrêté du ministre chargé de la sécurité routière ;

**Cette période débute par un rendez-vous préalable** qui a lieu en présence de l'enseignant de la conduite, de l'élève et du futur accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite supervisée.

### Déroulé de la formation

La conduite supervisée n'impose ni durée minimale, ni distance minimale à parcourir.

### Quels avantages pour le candidat ?

Acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant le passage de l'épreuve pratique



## LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE





- \* Passage de l'examen théorique ETG dès 15 ans
- \* Passage de l'examen pratique dès 17 ans

**Formule B AAC Manuelle Code + Conduite 20 heures : 1750€**  
**Automatique Code + Conduite 20 heures : 1950€**

**Prestation :**

- Inscription (gestion de dossier, prise sous mandat...)
- Démarche administrative (Demande naph)
- 1 kit pédagogique (fiche de suivi, livret d'apprentissage livret Drive)
- 1 pack web code Rousseau (valable 3 mois)
- 1 évaluation de départ
- 20 leçons de conduite (45 min)
- 1 rendez vous préalable\*
- 2 rendez vous pédagogique (2x 2h en salle et 1h en voiture)\*
- 1 accompagnement à l'examen de conduite (place nominative)

**Horaires :**

- Bureau : du lundi au vendredi de 8h à 19h non-stop  
samedi de 10 à 13h non stop
- Cours de conduite : Sur rendez-vous de 7h à 20h

**Documents à fournir : En PDF et par mail**

- 1 Photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'élève
- Photos d'identité conformes avec signature numérique (e-photos ANTS)
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile récent (-6 mois) avec attestation d'hébergement et photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeur
- Autorisation parentale à signer sur place et copie pièce d'identité d'un parent
- ASSR2 (attestation sécurité routière) pour les -25 ans
- Attestation JDC pour les 17/25 ans
- 1 enveloppe de suivi 100g

**Prestation supplémentaire :**

- Accompagnement à l'examen pratique : 65€
- Leçon de conduite supplémentaire (45 min) : 65€
- Pack 10 leçons supplémentaires (45 min) : 600€

\* La présence de l'accompagnateur est obligatoire pour les rendez- vous préalable et pédagogique.  
L'accompagnateur doit avoir minimum 5 ans de permis  
1er RDVP entre le 4ème et le 6ème mois de l'AAC et le 2ème à 3000 km.



## Les avantages de l'AAC

### **L'assurance**

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance : surprime de la 1ère année diminuée de 50 % ; suppression de la surprime la 2e année si je n'ai occasionné aucun accident.

### **Une meilleure réussite**

L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.  
Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique : 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

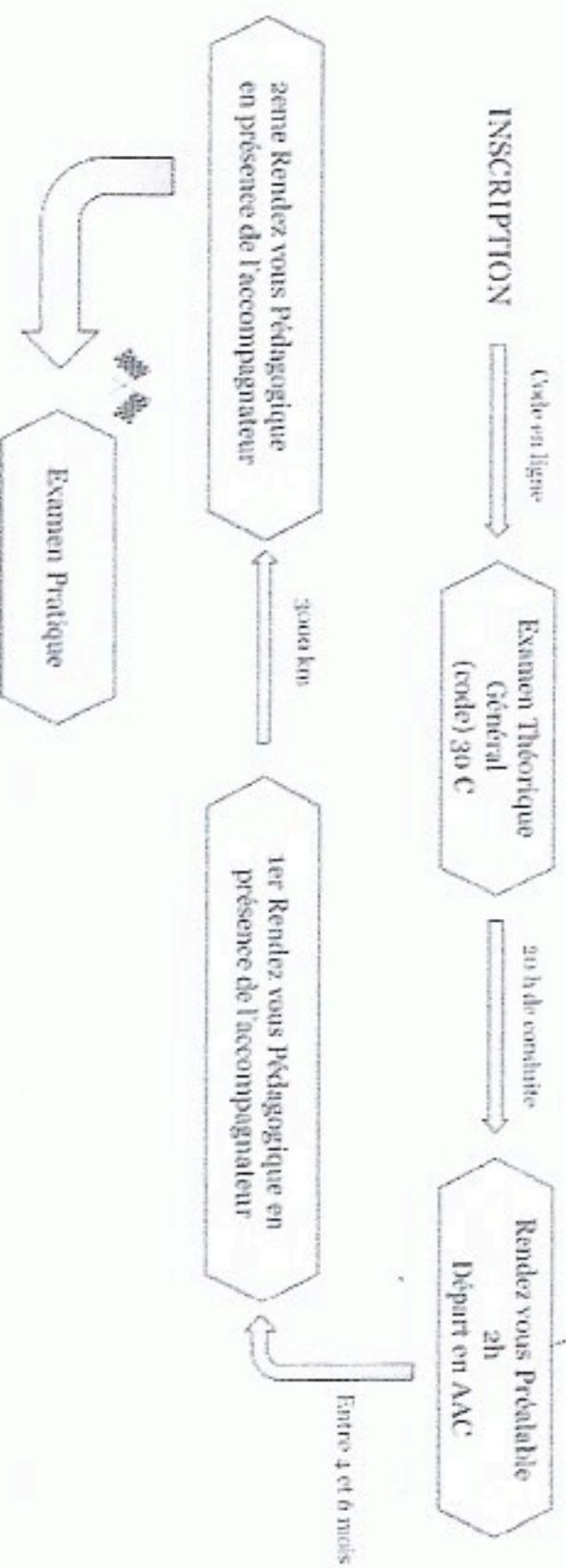
### **La durée du permis probatoire**

La période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

### **Moins d'accidents**

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité. Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

## DÉROULEMENT DE L'APPRENTISSAGE





**Attention ! Pas de réduction de la période probatoire**

Contrairement à l'apprentissage anticipé de la conduite, cette formule ne permet pas de réduire la durée de la période probatoire. Les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12. Le candidat ne bénéficie donc pas nécessairement de tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

## PRESTATION et PRODUITS (tte) au 01/01/2025

### NOS FORFAITS AU PERMIS B

	<u>TARIF SIMU</u>	<u>TARIF SANS SIMU</u>
Forfait Boîte Auto 10 heures	-	895€
Forfait Boîte Auto 13 heures	1190€	1290€
Forfait Boîte Auto 20 heures	1590€	1690€
Forfait Boîte Auto 30 heures	2190€	2256€
Forfait Méca 10 heures	-	895€
Forfait Méca 20 heures	1590€	1690€
Forfait Méca 30 heures	2190€	2256€

### NOS STAGES

	<u>TARIF</u>
Stage B96 1 jour (7 heures)	490€
Stage côtier	390€
Stage fluvial	390€
Pack côtier + fluvial	490€
Passerelle B78 vers B	490€

### NOS PRESTATION UNITAIRES

	<u>TARIF</u>
Inscription (gestion, prise de mandat...)	300€
Forfait code avec pack web	300€
Démarche administrative ANTS (demande ou fabrication)	70€
Évaluation de départ B/B78 (45 min)	70€
Leçon de conduite B (45 min)	70€
Leçon de conduite B78 (45 min)	70€
Accompagnement à l'examen	70€
Pack 10h B/B78	660€
Accès code en ligne 3 mois (packweb)	70€
Kit pédagogique	50€
Livret de certification Côtier/fluvial	20€
Prolongation contrat pour 6 mois	250€
RDV préalable (90 min)	140€
RDV pédagogique (90 min)	140€

# APPRENTISSAGE ANTICIPÉ de la conduite

## AVEC L'AAC, JE NE PRÉPARE PAS SEULEMENT LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE.

J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.

J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

## Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée

### 2 PHASES :

- une période de formation initiale,
- une période de conduite accompagnée.

### AVANT DE POUVOIR CONDUIRE AVEC UN ACCOMPAGNATEUR, LA FORMATION INITIALE COMPREND :

- une évaluation préalable (1h) ;
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du «code» ;
- une formation pratique (cours de conduite) de 20h au moins (13 heures en cas d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique).

Une fois l'épreuve du code obtenue et le niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le «passage de relais» entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

# Les avantages de l'AAC

## L'assurance

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance : surprime de la 1ère année diminuée de 50 % ; suppression de la surprime la 2<sup>e</sup> année si je n'ai occasionné aucun accident.

## Une meilleure réussite

L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique : 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

## La durée du permis probatoire

La période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

## Moins d'accidents

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

# LA CONDUITE SUPERVISÉE

## UNE FORTE ACQUISITION D'EXPÉRIENCES ET DE CONFIANCE EN SOI DANS UN DÉLAI COURT.

Une formation complète, avec l'aide d'un enseignant et d'un accompagnateur qu'on connaît bien.  
Un choix que l'on peut faire à tout moment.

## Dès 18 ans, je peux choisir la Conduite Supervisée

Inscrit dans une école de conduite, j'ai la possibilité de compléter ma formation initiale par une phase de conduite supervisée me permettant d'acquérir davantage d'expériences, afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines. Comme pour la conduite accompagnée, je dois au préalable avoir réussi l'épreuve du code et avoir suivi au moins 20h de conduite en école de conduite (13 heures en cas de formation sur boîte de vitesses automatique).

À la fin de la formation initiale, c'est l'enseignant qui m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences et de mes comportements.

Avant de partir en conduite supervisée avec un accompagnateur, je dois faire un rendez-vous préalable. D'une durée minimale de 2h, le RV préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement. Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le « passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Pendant toute la période de conduite supervisée : je ne franchis pas les frontières françaises ; mon véhicule est équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir vers l'arrière) ; j'ajoute le disque « conduite accompagnée ».

DÈS 15 ANS

## Conduite accompagnée

**AVEC L'AAC, JE NE PRÉPARE PAS SEULEMENT LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE.**

- J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.
- J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

Mon enseignant auto-école : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mon assureur : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_



Cachet de l'auto-école

Horaires d'ouverture

Lundi  
Mardi  
Mercredi  
Jeudi  
Vendredi  
Samedi

## SE FORMER dans la durée

DÈS 15 ANS, JE PEUX CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE.



2 phases :

### PHASE 1 : PÉRIODE DE FORMATION INITIALE

Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend :

- une évaluation préalable (1h) ;
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du code ;
- une formation pratique (jours de conduite) 20h au moins

L'épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugés satisfaisants par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFF).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage numérique. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

### PHASE 2 : PÉRIODE DE CONDUITE ACCOMPAGNÉE

La phase de conduite accompagnée est obtenue par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le passage de relais entre l'enseignement de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

## LES ÉTAPES de la conduite accompagnée

**1. INSCRIPTION**

Attestation d'inscription au permis  
Livret d'apprentissage numérique  
Lettre Accord Assurance

Formation initiale  
- Évaluation  
- Formation théorique  
- ETG (code)  
- Formation pratique  
- Bilan de compétences

**2. FIN DE FORMATION INITIALE**

Attestation de fin de Formation initiale  
Extension de garantie

**3. CONDUITE ACCOMPAGNÉE  
1 AN/3 000 KM AU MOINS**

- Rendez-vous préalable 2h
  - 1<sup>er</sup> Rendez-vous pédagogique 3h
  - 2<sup>es</sup> Rendez-vous pédagogique 3h
  - 3<sup>es</sup> Rendez-vous pédagogique 3h facultatif

**ÉPREUVE PRATIQUE  
17 ANS**

**PERMIS PROBATOIRE  
17 ANS**

6 points  
(+3 points par an pendant 2 ans sans infraction)  
+ disque A.

### LES ACCOMPAGNATEURS

Pour être accompagnateur, il faut :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption ;
- avoir l'accord de l'assureur ;
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...);
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite ;
- participer au rendez-vous préalable.

Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

### Les AVANTAGES

#### L'ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances :

- surprime de la 1<sup>re</sup> année diminuée de 50 % ;
- suppression de la surprime la 2<sup>e</sup> année si je n'ai occasionné aucun accident.

#### UNE MEILLEURE RÉUSSITE

L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

#### PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle. Si je suis une formation post permis (entre le 6<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> mois après l'obtention de mon permis), la période probatoire est réduite à 1 an et demi.

#### MOINS D'ACCIDENTS

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

## LES RÈGLES

Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes :

- Ne pas franchir les frontières françaises ;
- Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière) ;
- Disque «conduite accompagnée» ;
- Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).

VITESSES MAXI	NEBECOURT	NEBECOURT		
				

\*sur les sections d'autoroute limitées à 110 km/h

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Pendant la phase de conduite accompagnée, je dois avoir en ma possession :

- mon attestation d'inscription au permis de conduire ;
- le livret d'apprentissage numérique contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance ;
- le disque «Conduite Accompagnée» apposé à l'arrière du véhicule.

L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.



## LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Articles R.211-3 à R.211-6.
- Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.



## DÈS 18 ANS Conduite supervisée

UNE FORTE ACQUISITION D'EXPÉRIENCES ET DE CONFIANCE EN SOI DANS UN DÉLAI COURT.

- Une formation complète, avec l'aide d'un enseignant et d'un accompagnateur qu'on connaît bien.
- Un choix que l'on peut faire à tout moment.

Mon enseignant auto-école : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mon assureur : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_



Cachet de l'auto-école

Horaires d'ouverture

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

## PLUS SOUPLE que l'AAC

DÈS 18 ANS, JE PEUX CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE

DÈS LA SIGNATURE DU CONTRAT DE FORMATION

APRÈS L'OBTENTION DE L'ATTESTATION DE FIN DE FORMATION INITIALE

Inscrit dans une école de conduite, j'ai la possibilité de compléter ma formation initiale par une phase de conduite supervisée me permettant d'acquérir davantage d'expériences, afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines. Comme pour la conduite accompagnée, je dois au préalable avoir réussi l'épreuve du code et avoir suivi au moins 20h de conduite en école de conduite si je me forme sur une voiture ayant une boîte de vitesses manuelle. Cette durée est abaissée à 13 heures si je conduis sur boîte automatique.

À la fin de la formation initiale, c'est l'enseignant qui m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences et de mes comportements.

### LE RENDEZ-VOUS PRÉALABLE

D'une durée minimale de 2h, le RV préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement.

- Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le «passage de relais» entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.
- À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

## LES ÉTAPES de la conduite supervisée



# La phase de CONDUITE SUPERVISÉE

## LES ACCOMPAGNATEURS

Pour être accompagnateur, il faut :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption;
- avoir l'accord de l'assureur;
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...);
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite;
- participer au rendez-vous préalable.

Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

## L'ASSURANCE

L'accord préalable (extension de garantie) écrit de l'assureur est indispensable. Il permet de couvrir le ou les véhicules utilisés pour la conduite et ses occupants.

## LES RÈGLES

Pendant toute la période de conduite supervisée :

- Je conduis sur le réseau routier et autoroutier du territoire national à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques.
- Mon véhicule est équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir vers l'arrière).
- J'ajoute le disque «conduite accompagnée».



\*Sur les sections d'autoroute limitées à 80 km/h



## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Lors de la conduite supervisée, je dois avoir avec moi :

- l'attestation d'inscription au permis de conduire;
- le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance (le livret peut être dématérialisé) ;
- le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.

L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.



## LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Articles R.211-3 à R.211-6.
- Décret n° 2009-1590 du 18 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite d'un véhicule à moteur et au permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

## LE GUIDE DE L'ACCOMPAGNATEUR

Le complément de votre formation.

- Vous y trouverez toutes les informations utiles et des conseils à partager entre vous et votre accompagnateur.
- 32 pages en couleurs, gardez-le dans votre boîte à gants.

Demandez-le à votre auto-école.

